## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Linda Gauthier Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure sise sur le chemin Pierre-de Sales, dans la Seigneurie des Éboulements, sur le lot 6 403 024 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro DM156-2023 consiste à :

- a) Autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle avec une marge de recul avant de 5 mètres plutôt que 9 mètres, tel que stipulé par l'article 7.1 de l'annexe 6 du règlement de zonage 117-11, « PAE Développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements », phase I-II-III.
- b) Autoriser une nouvelle construction résidentielle avec une fondation en acier plutôt que sur une fondation en béton ayant une profondeur de 2 mètres, tel qu'inscrit à l'article 7.2 de l'annexe 6 du règlement de zonage 117-11, PAE « Développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements », phase I-II-III.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

## Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante <u>lindagauthier@leseboulements.com</u> au plus tard le 5 novembre 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 novembre 2023.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 23<sup>e</sup> jour d'octobre 2023.

LINDA GAUTHIER

Directrice générale et greffière-trésorière